

radiotelephonie

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Décision CDE	Résultats
LAIGNEVILLE	600879	Immeuble de la communauté de communes du Liancourtois, rue de Nogent – 60290 LAIGNEVILLE	SFR	21/01/2011	favorable	<p>Avis de la DGAC : aucune objection</p> <p>Avis de la DREAL : pas de remarques</p> <p>Avis DDT : pas de remarques particulières</p> <p>Avis ROSO : pas d'objections</p> <p>Avis de l'ARS : pas d'objection</p> <p>Avis du SDAP : Avis favorable, situé dans périmètre de protection (300m) de l'église classé Monument Historique en 1911, de la commanderie inscrite MH en 1988 (230m). L'antenne treillis existante culmine à 24 m sur le toit d'un immeuble. Elle pourra accueillir un nouvel opérateur sans aucune rehausse. Les antennes seront peintes en gris, toute rehausse ultérieure est à proscrire</p> <p>Conseil : favorable avec remarques</p>
BAILLEUL SUR THERAIN	600844	D12 Route de Beauvais 60930 BAILLEUL-SUR-THERAIN	SFR	21/01/2011	favorable	<p>Avis de la DGAC : aucune objection</p> <p>Avis de la DREAL : Il y a lieu de préciser la couleur du pylône. N'y a-t-il pas un recul minimum par rapport à la RD, car il semble qu'il soit à moins de 30 m. Pour les aspects paysagers, la zone (à proximité immédiate) ne présente pas un grand intérêt, mais une implantation plus proche de l'usine aurait été moins « visible ». Si cela n'est pas possible, avis favorable pour ce projet.</p> <p>Réponse SFR : Il est utile de se rapprocher de la Mairie pour éventuellement s'adapter. La couleur brute du pylône correspond à gris gava</p> <p>Avis DDT : l'aspect visuel sera fort depuis la RD12 mais pas de remarques particulières</p> <p>Avis ROSO : le pylône sera -t-il sur la même parcelle si l'emplacement est modifié</p> <p>Réponse SFR : Oui mais plus au milieu, le propriétaire a fait dépolluer la parcelle au plus proche de l'usine</p> <p>Avis de l'ARS : pas d'objection</p> <p>Avis du SDAP : Avis défavorable. Situé hors périmètre de protection. du château inscrit monument historique en 1961 (1675 m), de la chapelle de Merlemont classée monument historique en 1993 (1860 m). Cette antenne est trop haute, trop près de la route D12, trop visible en terrain ouvert sans arbre pour atténuer l'impact. Prévoir une antenne moins haute implantée dans un bois ou en limite</p> <p>Conseil : favorable avec remarques</p>